



## COTISATION 2022

### Adhésion ou réadhésion

La 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale du 3 juin 2021 a fixé la cotisation statutaire pour 2022 à 52,00 € par adhérent.

Et pour ceux qui souhaitent aider l'ARPA, une participation supplémentaire libre.

### Coordonnées du ou des adhérents

**Titulaire** : Nom..... Prénom.....  
Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) : .....

**Conjoint** : Nom..... Prénom.....  
Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) : .....

**Enfants (personnes) à charge** : Nom(s) ..... Prénom(s).....  
Date(s) de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) : .....

*Pour le conjoint et personnes à charge : ne remplir que si vous souhaitez leurs adhésions*

#### Si changement en 2021 :

Adresse .....

Tél. : Fixe ..... Portable .....

Courriel : .....

**Nous, ci-dessus désignés, adhérons ou renouvelons notre adhésion à l'ARPA – Vitry pour 2022**

Date : .....

Signature du titulaire : .....

	Par adhérent	Nombre	Total
Cotisation statutaire	52,00 €		
Participation supplémentaire (montant libre)			
<b>Total</b>			

**En cas de non-renouvellement d'adhésion, merci de nous en informer par retour de courrier ou par courriel ([arpa-vitry@orange.fr](mailto:arpa-vitry@orange.fr))**

Chèque à l'ordre de  
ARPA-Vitry

**Conservez un double de ce document.**

Quelle que soit la date à laquelle vous adhérez ou réadhérez fin 2021, votre chèque de cotisation 2022 ne sera encaissé que début janvier 2022.

Adresse postale : ARPA – Vitry  
Bâtiment C5 - 158 rue Julian GRIMAU  
94400 Vitry sur Seine

Tél. : 01 43 91 90 06 (répondeur) - Courriel : [arpa.vitry@orange.fr](mailto:arpa.vitry@orange.fr)